



---

**Sainte-Érène, le 5 septembre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 5e jour du mois de septembre 2023 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust , conseillère	Siège # 1
M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

---

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

152-09-2023

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023**
4. **Présentation et approbation des comptes**
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Administration**
  - 6.1 Mandat - MRC de la Matapédia - PAVL – Volet accélération – Projet SIR-GRDLIG-001
  - 6.2 Programme PAVL – Volet Soutien – Projet ponceau transversale – rue Boule de neige
  - 6.3 Inscription Colloque de zone (12) – ADMQ
  - 6.4 Banquet de la MRC
  - 6.5 Activité de réflexion sur l'enjeu de l'habitation dans la Matapédia
  - 6.6 Mandant - Mallette
  - 6.7 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
7. **Voirie**
  - 7.1 Châssis – Western 1994
  - 7.2 Octroi du contrat de déneigement
8. **Urbanisme et zonage**
  - 8.1 Dérogation mineure – Demande de permis PIIA 36 rue de la Poudreuse
  - 8.2 Dérogation mineure – 55 route du Lac des huit milles
  - 8.3 Demande de permis PIIA – 7 rue Pelletier
  - 8.4 Offre de service 2023-13 - Modification du règlement sur les permis et certificat ainsi que du règlement de construction

8.5 Mandat -MRC de la Matapédia Développement terrain chemin du Lac Gauthier\_lots 3 864 109, 5 375 326, 5 365 457 et le 5 375 328

**9. Loisirs et culture**

9.1 Activité d'Halloween

**10. Autres sujets :**

10.1 Demande d'appui financier Coopérative des consommateurs de Sainte-Irène

10.2 Demande d'appui financier – Association du Cancer Est-du-Québec

10.3 Demande d'appui – Alliance Forestière Nemtayé

10.4 Mention spéciale du conseil municipal

**11. Période de questions des citoyens**

**12. Levée de la séance**

Il est proposé par Carmen Fournier appuyé par Nelson Thériault et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**153-09-2023      3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023**

Il est proposé par Nelson Thériault appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**154-09-2023      4. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu, d'approuver les comptes du mois d'août 2023 au montant de 73 165.05\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil

**6. Administration**

**155-09-2023      6.1 Mandat à la MRC de la Matapédia - PAVL – Volet accélération – Projet SIR-GRDLIG-001**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Irène souhaite améliorer le chemin de la route de la Grande ligne en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Irène peut bénéficier de la subvention du PAVL volet accélération pour le projet SIR-GRDLIG-001 à l'année 2 ;

En conséquence, sur une proposition de Carmen Fournier, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

1. Le relevé terrain
2. L'étude géotechnique
3. Les plans et devis
4. L'estimation préliminaire
5. La demande financière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**156-09-2023      6.2 Programme PAVL – Volet Soutien – Projet ponceau transversale – rue Boule de neige**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Sainte-Idrène doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Sainte-Idrène choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**ATTENDU QUE** La municipalité de Sainte-Idrène autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Idrène autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Marie-France Lévesque, directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

157-09-2023

### **6.3 Inscription Colloque de zone (12) – ADMQ**

Sur une proposition de Carmen Fournier, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu

D'autoriser l'inscription de Mme Marie-France Lévesque, au colloque de la zone 12 (Bas-St-Laurent) qui aura lieu à Saint-Ulric, le 13 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.4 Banquet de la MRC**

Les élus sont invités au Banquet de la MRC. Sébastien Lévesque, maire de la municipalité et Marie-France Lévesque, directrice générale participeront à l'évènement le 15 septembre 2023.

### **6.5 Offre de service Mallette**

Point reporté

158-09-2023

### **6.6 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une

entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Carmen Fournier **ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sainte-Érène demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député Matane-Matapédia Pascal Bérubé et à la députée Avignon - La Mitis - Matane - Matapédia - Québec Kristina Michaud, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.Voirie**

159-09-2023

#### **7.1 Châssis – Western 1994**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte, et résolu d'octroyer le contrat à service mécanique JMJ Inc. afin de réparer le châssis du Western 1994 pour un montant de 11 497.50\$ incluant les taxes. Le montant du longeron du châssis sera en plus selon la disponibilité d'un neuf ou d'un très bon usager.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

160-09-2023

#### **7.2 Octroi du contrat de déneigement**

Sur une proposition de Carmen Fournier, appuyé par Nelson Thériault, il est résolu d'octroyer le contrat de déneigement des stations d'eaux potables et usées aux Entreprises D. Lebrun Inc. situé au 44-B rue du Pont, Amqui, QC, G5J 2P5 d'une somme de 1 195.74 taxes incluses.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.Urbanisme et zonage**

161-09-2023

#### **8.1 Dérogation mineure – Demande de permis PIIA - 36 rue de la Poudreuse**

Considérant que le projet concerne l'agrandissement en porte-à-faux du demi-étage afin d'augmenter le nombre de chambres à coucher du bâtiment principal existant. Sous la partie en porte-à-faux, le plan soumis montre un projet de construction d'une terrasse comprenant un spa partiellement encastré. Le projet est dérogatoire aux dispositions des articles 5.6 et 7.5.6 du règlement de zonage 07-2004 traitant respectivement des marges de recul et des normes relatives aux piscines extérieures.

Considérant que la marge de recul avant du bâtiment principal donnant sur la rue de la Poudreuse sera réduite de 8 mètres à 6 mètres minimum pour la partie du bâtiment agrandi;

Considérant qu' un spa partiellement encastré dont la profondeur de l'eau est supérieure à 60 centimètres sera installé sur la terrasse avant alors que selon les dispositions de l'article 7.5.6, ce spa devrait être considéré l'équivalent d'une piscine et donc être installée dans les marges latérale ou arrière;

Considérant que la marge de recul ainsi que l'installation du spa ne présentent aucun impact sur les propriétés voisines.

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nelson Thériault, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'accorder la dérogation mineure ainsi que la demande de permis PIIA comme demandé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

162-09-2023

#### **8.2 Dérogation mineure – 55 route du Lac des huit milles**

Considérant que le projet vise la construction d'un garage aux dimensions de 5.49 mètres X 7.31 mètres dans une partie de la cour avant du bâtiment principal. Le projet est en dérogation avec les dispositions des articles 5.6 et 7.4.3 du règlement de zonage 07-2004 traitant respectivement des marges de reculs ainsi que des normes d'implantation à respecter lors de la construction d'un garage accessoire à un usage principal résidentiel. La réalisation de ce projet nécessite la démolition d'une remise dont la localisation est dérogoire aux mêmes articles.

Considérant que l'implantation du garage empiète dans la partie de la cour avant du bâtiment principal alors que cet empiètement n'est pas autorisé lorsque le bâtiment principal est situé à 15 mètres et moins de la ligne de rue (13 mètres);

Considérant qu' la marge de recul avant du garage sera fixée à 5.5 mètres alors que cette marge de recul ne devrait pas être inférieure à 8.0 mètres selon les exigences de l'article 5.6.

Considérant que la distance minimale séparant le garage du bâtiment principal sera fixée à 1.8 mètre alors que cette distance ne devrait pas être inférieure à 3.0 mètres.

Considérant que le citoyen connaît les risques de bris sur le garage et les voitures lors du déneigement;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'accorder la dérogation mineure comme demandé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

163-09-2023

#### **8.3 Demande de permis PIIA – 7 rue Pelletier**

Considérant que le demandeur désire installer 2 fenêtres au sous-sol du bâtiment principal existant afin d'ajouter 2 chambres;

Considérant que l'installation des deux fenêtres ne présente aucun impact sur les propriétés voisines.

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

164-09-2023

#### **8.4 Offre de service 2023-13 - Modification du règlement sur les permis et certificat ainsi que du règlement de construction**

Sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu de mandater le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour la rédaction des règlements de modification et des documents légaux visant leur adoption au montant de 1 200\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

165-09-2023

**8.5 Mandat -MRC de la Matapédia Développement terrain chemin du Lac Gauthier lots 3 864 109, 5 375 326, 5 365 457 et le 5 375 328**

Considérant que la municipalité souhaite évaluer le potentiel de développement sur le chemin du lac Gauthier à l'intérieur du périmètre urbain.

Considérant qu' il y a une demande récurant de disponibilité de terrain sur le territoire.

Considérant que la municipalité possède des lots vacants dans la zone urbaine, lots 3 864 109, 5 375 326, 5 365 457 et le 5 375 328;

Considérant qu' il y a un service d'aqueduc disponible à proximité de ces lots;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

1. Le relevé terrain
2. Les plans et devis préliminaire
3. L'estimation préliminaire

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

166-09-2023

**9.Loisirs et culture  
9.1 Activité d'Halloween**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyée par Nancy Lizotte d'accorder un montant de 1000\$ au comité de loisir pour organiser les activités d'Halloween.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

167-09-2023

**10.Autres sujets :  
10.1 Demande d'appui financier Coopérative des consommateurs de Sainte-Irène**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et résolu de faire un don de 1000\$ à la coopérative des consommateurs de Sainte-Irène afin de soutenir leur amélioration des installations intérieures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

168-09-2023

**10.2 Demande d'appui financier – Association du Cancer Est-du-Québec**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Carmen Fournier et résolu de faire un don de 200\$ à l'Association du Cancer Est-du-Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

169-09-2023

**10.3 Demande d'appui – Alliance Forestière Nemtayé**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'appuyer le comité d'Alliance Forestière Nemtayé à déposer une demande de subvention au programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.4 Mention spéciale**

Monsieur Nelson Thériault, conseiller, souligne le décès de deux citoyens, monsieur Benoît Simard et monsieur Christian Ruel. Le conseil se consultera ultérieurement pour revendiquer une procédure afin de souligner un décès d'un citoyen.

**11. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil

**170-09-2023**

**12. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier et résolue de lever la séance à 21h50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 7<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2023**



**Sébastien Lévesque  
Maire**



**Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière**